

Éric Larpin

# Énercoop, une réponse de l'économie solidaire à la crise énergétique

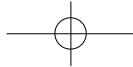
Créée en 2004, la société coopérative d'intérêt collectif Énercoop rassemble des réseaux de l'économie solidaire comme Greenpeace ou les clubs d'épargnants Cigales pour fournir de l'énergie verte aux consommateurs citoyens à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007. Elle incarne une réponse originale, ambitieuse et alternative à la crise énergétique.

**U**n fournisseur d'énergie renouvelable organisé en coopérative dont la vocation est de réduire la consommation énergétique de ses clients. Une utopie ? Non, une réalité avec la société coopérative d'intérêt collectif (Scic) Énercoop<sup>1</sup> créée en 2005 par des réseaux comme Greenpeace, le Comité de liaison des énergies renouvelables ou Biocoop.

Entre le tout-marché et le tout-État, l'économie solidaire a la prétention d'apporter des réponses nouvelles aux enjeux de société, y compris dans des secteurs comme celui de l'énergie, un secteur hautement stratégique, à la fois en termes de politique industrielle et de santé publique. C'est en tout cas le pari d'Énercoop. Fournisseur d'électricité renouvelable, cette Scic se veut un modèle proposant une triple alternative : énergétique (en faisant appel aux énergies renouvelables), sociale (en voulant instaurer de nouveaux modes de consommation) et gestionnaire (en tant que coopérative d'intérêt collectif).

Elle se positionne également sur le marché de l'énergie en France comme l'alternative au monopole d'EDF et aux objectifs capitalistiques des nouveaux

<sup>1</sup>Voir [www.enercoop.fr](http://www.enercoop.fr).



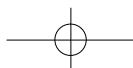
acteurs tels que Poweo. Au 1<sup>er</sup> juillet 2007, le marché de l'électricité sera totalement dérégulé en Europe pour les particuliers (il l'est déjà pour les artisans et commerçants, les professions libérales, les PME ou les collectivités locales depuis 2004). Ceci en conformité avec la directive européenne de 1996, que la France sera la dernière à respecter... Afin d'être prête pour ce grand rendez-vous, Énercoop travaille à consolider tous les maillons de la chaîne qui conduit du producteur d'énergie éolienne à la plaque électrique du consommateur. Sa crédibilité comme interlocuteur vient d'être renforcée en février dernier par sa reconnaissance par le ministère de l'Économie comme fournisseur officiel d'électricité.

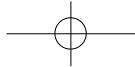
### 10 000 clients pour que cela fonctionne

Tout commence en 2004. Pendant l'été, un premier groupe de travail est formé par des militants de Greenpeace France et d'Hespul, une association lyonnaise qui fait la promotion des énergies renouvelables<sup>2</sup>. Une étude de marché conclut à la faisabilité d'un outil économique pour fournir de l'électricité renouvelable à des consommateurs citoyens. D'ailleurs, un concept analogue, qui pourrait être le modèle d'Énercoop, fonctionne depuis le milieu des années 1990 en Belgique: Ecopower, qui est une coopérative qui fournit de l'électricité renouvelable en Flandre<sup>3</sup>. Très vite, une vingtaine d'acteurs de l'économie sociale et solidaire se joignent à l'aventure. Ce sont notamment le Comité de liaison des énergies renouvelables (Cler), le réseau Biocoop (coopératives biologiques), la Compagnie du vent, mais aussi des financeurs solidaires comme Garrigue, les Cigales et la NEF, qui permettent de répondre aux premiers besoins de financement. « Grâce à tous ces réseaux, explique Patrick Behm, l'actuel gérant de la Scic, nous nous sommes rendus compte qu'on pouvait toucher autour de 300 000 personnes motivées. À partir de là, nous sommes entrés dans des calculs économiques propres à toute entreprise. Pour assurer la viabilité de la société, nous devons compter sur 10 000 clients susceptibles d'acheter notre électricité verte. » Soit autant qu'Ecopower pour la seule Flandre belge. Le potentiel énergétique peut aussi être là très vite. Patrick Behm l'illustre par un exemple: 1 m<sup>2</sup> équipé en cellules photovoltaïques fournit 100 watts; en France, on dénombre 10 000 km<sup>2</sup> de toits; si tous étaient recouverts de cellules, cela donnerait 1 000 térawatts par heure, soit le double de la consommation française actuelle !

<sup>2</sup>Voir [www.hespul.org](http://www.hespul.org).

<sup>3</sup>Voir [www.ecopower.be](http://www.ecopower.be).



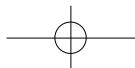


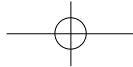
### Fédérer des réseaux très différents dans une même structure

Les premiers militants d'Énercoop n'ont pas voulu créer n'importe quelle entreprise. Pour l'ancrer dans le mouvement de l'économie solidaire, ils ont choisi d'en faire une Scic. Il s'agit d'un statut créé par la loi du 17 juillet 2001 et le décret du 21 février 2002 qui est à la fois issu des réflexions d'Alain Lipietz sur le tiers secteur, du volontarisme de l'ex-secrétaire d'État à l'économie solidaire, Guy Hascoët, et du pragmatisme de la Confédération générale des sociétés coopératives ouvrières de production<sup>4</sup>. Sa principale caractéristique étant de permettre d'associer autour d'un même projet de développement local ou d'utilité sociale des personnes d'origines diverses et représentant des approches différentes. Elles sont regroupées au sein de collèges: usagers, salariés, collectivités territoriales, bénévoles, etc. Énercoop s'est donc engagée sous ce statut en juin 2005, après avoir été brièvement sous forme associative, et a obtenu en septembre de la même année l'agrément préfectoral d'utilité sociale la constituant définitivement en coopérative d'intérêt collectif.

« Le statut Scic a été choisi pour plusieurs raisons fortes, souligne Patrick Behm. D'abord, créer une structure coopérative correspondait à notre éthique de projet collectif. Ensuite, dans un secteur crucial pour l'avenir comme l'énergie, nous ne devions pas être naïfs: il fallait empêcher qu'un investisseur extérieur puisse prendre le contrôle de l'entreprise. Aujourd'hui, si une personne veut entrer dans notre capital avec un investissement important, elle n'a pour autant qu'une voix, comme n'importe quel autre associé. Enfin, le statut doit nous permettre d'accueillir des partenaires très divers. » Aujourd'hui, Énercoop rassemble 380 sociétaires répartis dans six collèges, qui participent aux décisions de la Scic. Les six collèges (consommateurs, producteurs, salariés, porteurs de projet, collectivités locales et partenaires) votent en fonction d'une pondération de voix définie statutairement. L'ensemble des parts sociales souscrites par les associés forme le capital social de la coopérative, qui s'élève début 2006 à 200 000 euros. La part sociale coûte 100 euros. Les producteurs et les consommateurs peuvent n'en acquérir qu'une pour entrer au capital, les réseaux fondateurs comme les Amis de la Terre, Agir pour l'environnement, le réseau Sortir du nucléaire, ou encore Solagro ont dû en acquérir deux au minimum. Autre spécificité, la redistribution des bénéfices: en dehors de son propre développement et du soutien aux filières moins développées comme le biogaz ou le

<sup>4</sup>Pour en savoir plus, voir « Les Scic en quarante questions », Avise, 2005.



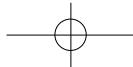


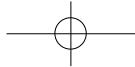
photovoltaïque, la Scic envisage, une fois sa vitesse de croisière atteinte, d'aider au lancement de coopératives locales ou régionales de fourniture d'électricité renouvelable.

### **Consommateurs et coopérateurs**

Énercoop fait appel à des consommateurs citoyens auxquels est demandé un effort limité : faire la démarche d'adhérer à Énercoop. Pas besoin de changer de compteur électrique ou de trouver les opérateurs en énergies renouvelables sur son territoire, c'est simplement l'origine de l'électricité qui change. Pour l'heure, les promoteurs d'Énercoop proposent à tout un chacun de souscrire un contrat de consommation qui prendra effet en juillet 2007. Chaque client pourra dans le même temps devenir sociétaire de la coopérative. Alors que le processus n'est pas encore totalement mis en place, plus de 600 formulaires ont déjà été remplis. Parmi les premiers signataires, on trouve aussi bien des restaurants que des boutiques de commerce équitable membres du réseau Artisans du monde, des campings que des coopératives bio. Les premiers branchements pour les professionnels pourront avoir lieu dès que les contrats auront été signés avec les producteurs d'énergies renouvelables.

C'est l'étape qui mobilise actuellement Énercoop : mener à bien un travail d'information auprès des producteurs indépendants d'électricité verte qui pourront trouver dans la Scic un débouché alternatif à EDF. Ces entreprises sont réparties sur tout le territoire. Il s'agit en premier lieu de la petite hydraulique : plus de 2 000 producteurs indépendants sont répertoriés dans ce secteur. Ce sont aussi des spécialistes de l'énergie éolienne : la Compagnie du vent et Espace éolien développement (EED), deux sociétés spécialisées dans la construction d'éoliennes font d'ailleurs partie des membres fondateurs. Et il ne faut bien sûr pas oublier les entreprises liées à l'énergie solaire, représentée dans la coopérative par Outils solaires et Héliose, deux associations de promotion de cette énergie. Identifier ces structures indépendantes n'est pas le plus compliqué, d'autant que beaucoup sont intéressées par l'innovation apportée par Énercoop, dont elles se sentent proches des principes et des objectifs. Il faut néanmoins signer un contrat d'approvisionnement avec chacune d'entre elles et espérer que celles qui sont sous contrat avec EDF puissent le dénoncer sans encourir de pénalités excessives. « Dès que les producteurs se seront engagés, les premiers consommateurs pourront recevoir de l'électricité verte, assure Patrick Behm. Nous nous portons garants sur la traçabilité de cette électricité d'origine renouvelable. En temps réel, chaque fois qu'un



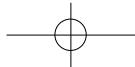


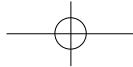
client va utiliser 1 kWh, nous injecterons dans le réseau de distribution 1 kWh d'origine renouvelable. Plus la demande sera grande, plus il y aura d'électricité renouvelable dans le circuit de distribution. »

Reste une question centrale : celle du prix. Aujourd'hui, EDF est obligée par la loi d'acheter l'électricité renouvelable produite par ces petites structures. L'ancien monopole avait jusqu'à présent une autre obligation, celle de maintenir un prix de consommation très bas. L'ouverture du marché en 2007 va automatiquement provoquer un ajustement des prix vers le haut. Le rattrapage que GDF et EDF réclament depuis plusieurs années devrait se réaliser pour partie à l'occasion de l'ouverture du marché, comme il a déjà commencé sur le marché des entreprises, lorsque l'État cessera d'obliger les opérateurs à pratiquer des prix de vente du kilowatt inférieurs aux coûts de production pour la vente aux particuliers. Énercoop sera contrainte de s'aligner sur cette hausse des tarifs car l'entreprise achètera plus cher l'énergie aux producteurs. Pour être compétitive, la tendance sur laquelle parie Énercoop est le rapprochement des prix de production et de vente des différentes sources d'énergie. D'un côté, les progrès technologiques vont diminuer les coûts de production des énergies renouvelables; de l'autre, les producteurs d'énergies classiques vont être obligés d'inclure dans leurs calculs des externalités négatives (gestion des déchets, coût de gestion et de maintenance du parc nucléaire, impacts sur l'effet de serre des énergies fossiles, augmentation du coût de production liée à la raréfaction des ressources facilement accessibles, etc.). En outre, les énergies non renouvelables comme le nucléaire sont largement subventionnées par les pouvoirs publics. Il n'en sera peut-être plus de même demain.

### **Dans la démarche négaWatt**

Pour assurer la distribution d'électricité et l'équilibre entre la production et la consommation, Énercoop a, là encore, une solution différente de celle des opérateurs capitalistiques. Entre le producteur et le consommateur d'électricité, on différencie généralement le rôle de fournisseur, celui d'Énercoop, de celui de distributeur, qui devrait être rempli par Alterna. Cette société a été créée elle aussi en 2005 via le rapprochement entre Gaz Électricité de Grenoble et Sorégies, deux régies locales de distribution d'électricité comme il en existe dans d'autres collectivités locales depuis plusieurs années. Alterna, qui met en avant auprès de ses clients la fourniture d'électricité verte, pourrait devenir un distributeur national d'électricité renouvelable en étendant le nombre de villes dans lesquelles elle intervient. Comme Énercoop, elle anticipe la future ouverture totale du marché de l'énergie en 2007.





Plus fondamentalement, Énercoop ne cherchera pas à vendre le maximum de kilowatts possibles. Elle s'inscrit dans la démarche négaWatt<sup>5</sup>, une association qui réfléchit sur les meilleures manières de rationaliser l'utilisation de l'énergie et de promouvoir les énergies renouvelables. Les sociétaires et les salariés d'Énercoop pourront conseiller les futurs consommateurs sur les économies d'énergie et sur les moyens de dépenser moins: aide technique pour diminuer la consommation domestique, achats groupés de matériels électriques, etc. Et même envisager des tarifs à la baisse pour les consommateurs qui ont une attitude citoyenne en économisant l'énergie. Ces engagements devront bien entendu être confrontés à la réalité des faits, car Énercoop, comme les autres fournisseurs, sera quand même rémunérée au kilowatt par heure vendu...

« Nous ne sommes plus dans le cadre de la petite association écolo, conclut Patrick Behm. Aujourd'hui, nous nous situons dans la haute technologie, La Compagnie du vent, un de nos sociétaires fondateurs, est classée par le cabinet Deloitte parmi les 50 entreprises technologiques françaises les plus dynamiques en 2005, et tout le monde reconnaît notre sérieux. Les acteurs de l'économie sociale et solidaire qui se sont fédérés autour de nous ont leur part dans cette reconnaissance, car ils nous ont aidés à convaincre des partenaires institutionnels et ont été les premiers à croire que nous pouvions donner une réponse pragmatique à la fois aux besoins en énergie renouvelable des consommateurs citoyens et aux défis de santé publique qui se posent à l'ensemble de la société. » À l'échelle nationale, la tâche est d'autant plus considérable que la France continue de faire figure de mauvais élève de la classe européenne. À l'horizon 2010, l'Union européenne s'est donné pour but de porter à 12 % la part des énergies renouvelables dans sa consommation totale, et à 21 % en ce qui concerne la consommation d'électricité. À l'aune de ce deuxième critère, l'Hexagone émargeait tout juste à 13 % en 2005, moins qu'en 1990 (18 %)! Il est désormais évident que la France ne pourra tenir ces objectifs, à moins que les politiques publiques ne changent radicalement et que l'État soit soutenu par des initiatives citoyennes et économiques, comme l'est celle d'Énercoop. Son exemple montre que domaine l'économie solidaire peut contribuer

<sup>5</sup>Voir [www.negawatt.org](http://www.negawatt.org) et La maison des (néga) watts, le guide malin de l'énergie chez soi par Thierry Salomon et Stéphane Bedel, éd. Terre vivante, 2000.

